

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

*

Ancienne Gare - Place Faure-Marchand
17390 LA TREMBLADE

*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 10 MARS 2020

AFFICHÉ LE 12 MARS 2020

CS-200310-06

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

017-200077089-20200310-CS-200310-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2020
Affichage : 12/03/2020

Nombre de membres :

- En exercice : 14
- Présents : 12
- Absents : 02
- Pouvoirs : 00

**CS-200310-06 RESTE À RECOUVRER-CRÉANCES ADMISES EN NON VALEUR-BUDGET 2019
DU SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

L'an deux mil vingt, le dix mars à quatorze heures trente, le Comité syndical dûment convoqué le deux mars deux mille vingt s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TALLIEU, Président du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre.

LES PRÉSENTS :

- M. Jean-Pierre TALLIEU (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. François PATSOURIS (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Noël Vincent GRIOLET (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Roger GUILLAUD (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Gilles SALLAFRANQUE (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Mickaël VALLET (T) Communauté de Communes du Bassin de Marennes
- M. Dominique TONNAY (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Daniel TROTIN (S).....
Suppléant de M. Michel PRIOUZEAU (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Martial DE VILLELUME (S)
Suppléant de M. Vincent BARRAUD (T)..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Pascal FERCHAUD (T) Conseil départemental
- Mme Marie-Pierre QUENTIN (T) Conseil départemental
- Mme Fabienne LABARRIERE (T) Conseil départemental

En présence de :

- M. CHEVALIER Pierre-Yves Directeur du Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre

LES ABSENTS EXCUSES :

- M. Jacques LYS (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Maurice Claude DESHAYES (T)..... Communauté de Communes du Bassin de Marennes

o o o o

Secrétaire de séance : GUILLAUD Roger

o o o o

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE
COMITE SYNDICAL DU 10 MARS 2020**

**CS-200310-06 RESTE À RECOUVRER-CRÉANCES ADMISES EN NON VALEUR-BUDGET 2019
DU SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

Vu la loi n°94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu le Code Général des Collectives Territoriales,

Considérant que le comptable public, chargé du recouvrement des titres de recettes, a communiqué à l'ordonnateur la liste des créances irrécouvrables figurant en annexe afin que le comité syndical délibère sur les admissions en non-valeur pour un montant total de 0.41 €.

Considérant qu'il est à signaler que le fait d'admettre ces titres en non-valeur n'éteint pas la dette et que, si d'aventure le débiteur revenait à «meilleure fortune», le comptable public serait en droit d'exiger le paiement des sommes dues,

Considérant que les montants globaux par exercice des titres en non-valeur s'établissent ainsi:

- Année 2019 : 0.41 €

Considérant que le comptable public a justifié des démarches entreprises pour obtenir le recouvrement des créances, portées au document annexé

LE COMITE SYNDICAL

- après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1°) d'admettre en non-valeur les titres de recettes tels que détaillés dans le document annexé à la présente décision,

2°) d'autoriser le Président à signer tous documents à cet effet.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITE -

Le Président du Syndicat Mixte
des ports de l'Estuaire de la Seudre,

SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE
PLACE FAURE-MARCHANT
17390 LA TREMBLADE

Jean-Pierre TALLIEU